



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Finances
Réf : IR/DG-2026
Tél. : 04 66 25 49 74

C2026_03_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (92) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gaël MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Hubert DUMAS, Catherine LARGUIER, Frédérique COUDEYRE, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Thibault PELLISSIER

POUVOIRS (18) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Martine MAGNE, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE, Christian CHAMBON pouvoir à Alain BENSAKOUN, Catherine DAUFÈS-ROUX pouvoir à Catherine LARGUIER, Christelle LOZANO pouvoir à Ghislain CHASSARY, Fabien PELAT pouvoir à Anthony BORDARIER, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Mickaël THERY pouvoir à Gaël MANCUSO, Jenny-Rose GUERCHOUX pouvoir à Sylvie TRIBES, Léa BOYER pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE

ABSENTS EXCUSÉS (02) : Gérard BANQUET, Henri CROS

Objet : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-3 et R2311-9, disposant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour les opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2024_02_02 du Conseil Communautaire du 10 avril 2024 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2024-AA00001 « Rénovation extension Cratère Théâtre » du budget principal,

Vu la délibération C2024_02_06 du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2025-AA00002 « Gestion patrimoniale sécurité bâtiments » du budget principal,

Vu la délibération C2025_02_03 du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2025-RE00001 « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Mayre » du Budget à autonomie financière de l'eau Alès Agglomération (REAAL),

Vu la délibération C2025_02_04 du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2025-RE00002 « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Luech et Martinet » du Budget à autonomie financière de l'eau Alès Agglomération (REAAL),

Vu la délibération C2025_02_05 du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 portant création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n°2025-AS00001 « Station d'épuration (STEP) La Grand Combe » du Budget annexe Assainissement,

Considérant qu'une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération,

Considérant que le vote de l'Autorisation de Programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face,

Considérant que chaque Autorisation de Programme doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée,

Considérant que les Autorisation de Programme sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme de consommation des Crédits de Paiement,

Considérant que les Crédits de Paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année,

Considérant que l'opération n°2024-AA00001 « Rénovation extension Cratère Théâtre » du budget principal Alès Agglomération doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

Considérant que l'opération n°2025-AA00002 « Gestion patrimoniale sécurité bâtiments » du budget principal Alès Agglomération doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

Considérant que l'opération n°2025-2025-RE00001 « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Mayre » du budget annexe Régie à autonomie financière Eau doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

Considérant que l'opération n°2025-2025-RE00002 « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Luech et Martinet » du budget annexe Régie à autonomie financière Eau doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

Considérant que l'opération n°2025-2025-AS00001 « Station d'épuration (STEP) La Grand Combe » du budget annexe Assainissement doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Budget principal 2026 Alès Agglomération :

- Le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Rénovation extension Cratère Théâtre », portant le numéro 2025-AA00001, à un montant total de 15 602 329,00 € (quinze millions six cent deux mille trois cent vingt-neuf euros),
- L'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2024	CP 2 Année 2025	CP 3 Année 2026	CP 4 Année 2027	CP 5 Année 2028
Crédits consommés		1 048 523,37	1 176 812,09			
Opération d'équipement n°2024-AA00001-20239 « Rénovation extension Cratère Théâtre »	15 602 329			5 487 727	7 064 144	825 122,54
TOTAUX	15 602 329	1 048 523,37	1 176 812,09	5 487 727	7 064 144	825 122,54

- L'inscription automatique des crédits de paiement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.
- Le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Gestion patrimoniale sécurité bâtiments », portant le numéro 2025-AA00002, à un montant total de 1 638 000 € (un millions six cent trente-huit mille euros),
- L'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028	CP 5 Année 2029	CP 6 Année 2030
Crédits consommés		176 971,04					
Opération d'équipement n°2025-AA00002 – 20255 « Gestion patrimoniale sécurité bâtiments »	1 638 000		200 000	315 250	315 250	315 250	315 278,96
TOTAUX	1 638 000	176 971,04	200 000	315 250	315 250	315 250	315 278,96



- L'inscription automatique des crédits de paiement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Budget annexe 2026 Régie à autonomie financière Eau :

- Le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Mayre », portant le numéro 2025-RE00001, à un montant total de 378 369 € (trois cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-neuf euros),

- L'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028
Crédits consommés		3 499,10 €			
Opération d'équipement 20251 « SDAEP ex-Mayre »	378 369,00 €		125 000,00 €	75 000,00 €	174 869,90 €
Totaux	378 369,00 €	3 499,10	125 000,00	75 000,00	174 869,90

- L'inscription automatique des crédits de paiement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

- Le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Luech et Martinet », portant le numéro 2025-RE00002, à un montant total de 583 000 € (cinq cent quatre-vingt-trois mille euros),

- L'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028
Crédits consommés		0 €			
Opération d'équipement 20252 « SDAEP ex-Luech et Martinet »	583 000,00 €		205 000,00 €	200 000,00 €	178 000,00 €
Totaux	583 000,00 €	0	205 000,00 €	200 000,00 €	178 000,00 €

- L'inscription automatique des crédits de paiement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Budget annexe 2026 Assainissement :

- Le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Création d'une station d'épuration à la Grand Combe », portant le numéro 2025-AS00001,, à un montant total de 17 517 500 € (dix-sept millions cinq cent dix-sept mille cinq cent euros),

- L'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028	CP 5 Année 2029
Crédits consommés		0 €				
Opération d'équipement 20253 « STEP La Grand'Combe »	17 517 500,00 €		500 000,00	11 583 589,00	5 403 911,00	30 000,00
Totaux	17 517 500,00 €		500 000,00	11 583 589,00	5 403 911,00	30 000,00

- L'inscription automatique des crédits de paiement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Votants : 110
Pour : 110 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ

